



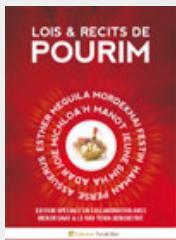
Traité Roch Hachana

Michna 5 - Chapitre 4

סדר ברכות: אומר אבות גבורות וקדושת השם, וככל מלכיות
עימנהן, ואיןו תוקע; קדושת היום, ותוקע; זכרונות, ותוקע;
שופרות, ותוקע; ואומר עבודה והודאה וברכת כהנים, דברי רבי
יוחנן בן נורי. אמר לו רבי עקיבא, אם איןנו תוקע למלכיות
למה הוא מזכיר אלא אומר אבות גבורות וקדושת השם, וככל
מלכיות עם קדושת היום, ותוקע; זכרונות, ותוקע; שופרות,
ותוקע; ואומר עבודה והודאה וברכת כהנים.

Voici l'ordre des bénédicitions : On récite celles évoquant les Patriarches (Avot), la Toute Puissance Divine (Gévourot), la Sainteté de D'ieu (Qédouchat Hachem) et on y inclut celle évoquant « la Royauté Divine » (Malkhouyot), mais on ne sonne pas ; ensuite [on récite] la bénédiction proclamant la Sainteté du jour (Qédouchat HaYom) et l'on sonne, celle des « Souvenirs » (Zikhronot) et l'on sonne, celle des « Sonneries » (Chofarot) et l'on sonne. Puis, l'on récite les bénédicitions relatives au Service du Temple ('Avoda), aux actions de Grâce (Hodaa) et la bénédiction des Cohanim (Birkat Cohanim). C'est là l'opinion de Rabbi Yo'hanan ben Nouri. Rabbi 'Akiva lui dit : « Si on ne sonne pas lors de la bénédiction évoquant la Royauté Divine (Malkhouyot), pourquoi donc la mentionne-t-on ? Aussi, doit-on réciter les bénédicitions évoquant les Patriarches (Avot), la Toute Puissance Divine (Gévourot) et la Sainteté de D'ieu (Qédouchat Hachem), inclure celle de la Royauté Divine (Malkhouyot) dans celle mentionnant la Sainteté de la journée (Qédouchat HaYom) et sonner ; ensuite, celles des « Souvenirs » (Zikhronot) et sonner, puis celles des « Sonneries » (Chofarot) et sonner, puis l'on récite celle relative au Service du Temple ('Avoda) et aux Actions de Grâces (Hodaa) et la bénédiction des Cohanim (Birkat Cohanim).

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions